

ATTESTATION D'ENTRETIEN PÉDAGOGIQUE
POUR UNE RÉINSCRIPTION EN 2024-2025

L'entretien pédagogique s'inscrit dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences actuellement en vigueur à l'université Paris 8. L'article 6 prévoit ainsi qu'en master, « la durée des études est de deux ans. L'étudiant.e peut s'inscrire trois années consécutives sans conditions particulières. Il peut ainsi s'inscrire deux années en M1 et une année en M2 ou une année en M1 et deux années en M2. A partir d'une quatrième année, il doit s'entretenir avec le responsable de formation et obtenir son accord. La décision est notifiée sur une attestation transmise au service de scolarité lors de la réinscription ».

* * * * *

N° d'étudiant. e :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Inscription en 2023-2024 en : ☐ M1 ☐ M2 ☐ AJAC M1/M2

Intitulé de la formation :

Code étape :

Composante :

En vue de sa réinscription pour une -ème année consécutive dans le même diplôme en 2024-2025, je soussigné. e, enseignant. e responsable de ce diplôme, certifie que l'étudiant. e a été reçu. e lors d'un entretien pédagogique préalable.

Avis du ou de la responsable de la formation :

☐ Favorable

☐ Défavorable ; Motif :

Date de l'entretien et de la remise de l'attestation : 2024

Signature de l'étudiant Signature du ou de la responsable de la formation Cachet du secrétariat

L'original de ce formulaire, dûment rempli et signé à l'issue de l'entretien, est remis à l'étudiant. e et doit être présenté lors des formalités administratives de réinscription.